

L'an deux mille vingt et un, le 30 septembre à 17h00, le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le gymnase de Parent (63270), sous la présidence de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président.

**Objet : Décisions modificatives du budget principal et des budgets annexes**

**Annexe(s) : annexe règlementaire IV\_B1.7 des subventions de fonctionnement aux associations ; rapport définitif 2021 de la CLECT du 29/06/2021**

**Date de convocation :** 24 septembre 2021

**Date d'affichage du compte-rendu :** 6 octobre 2021

**Secrétaire de séance :** SERRA Pierre

**Rapporteur :** PEREIRA-MAURIAT Christine

**Nombre de conseillers**

En exercice : 121

Présents : 90

- Titulaires : 87

- Suppléants : 3

Absents ayant donné pouvoir : 24

Absents excusés : 7

**Votants : 114**

**PRESENTS AVEC VOIX DELIBERATIVE : (90)**

AIGOUY Thierry	DUBESSY Florence	MONTMORY Dominique
PELISSIER Didier (S)	DUBOST Philippe	NICOLLET Michel
ARCHIMBAUD Guy	DUTHEIL Nathalie	NUÑEZ-ORTIN Aurélia
ARNAULT Lionel	FANJUL José	PAGESSE Pierre
BARDY André	FERRARIS Nathalie	PELISSIER Patrick
BARRAUD Bertrand	FERREIRA Fernando	PEREIRA-MAURIAT Christine
BARTHOMEUF Serge	FOUCAULT Marie-Françoise	PETELH Sandra
BASTIEN Gérard	GARNAVAULT Philippe	PRADIER Laurent
ROUSSEL Denis (S)	GAUDRIAULT Damien	PRUNIER Jean-Pierre
BESSEYRE Fabien	GILBERT Odile	RAVEL Pierre
BESSON Jean-Louis	GOMEZ Jean-Marc	RKINA Mohammed
BŒUF Nicole	GONTHIER Emmanuel	ROUX Bernard
BOISTARD Philippe	GOUSSARD Bérengère	RYCKEBOER Christian
BOURG François	GOYON Guy	SABATIER Gilles
BRUN Pascale	HERBST Nadine	SAUVANT Jean-Pierre
BRUNEL Séverine	HOSMALIN Marc	BRUN Claudine (S)
BRUNETTI Graziella	JAFFEUX Ophélie	SCHUMACHER Emilie
CHABRILLAT Frédéric	JAFFEUX Sébastien	SERRA Pierre
CHALLET Vincent	KINDT Patrick	SUIDUREAU Carine
CHASSANG Jean-Pierre	LABUSSIÈRE Jean-Marc	TEZENAS Olivier
COLLET Jean-Pierre	LAGARDE Maguy	THERME Jacques
CORRE Jean-Marie	LAMOUREUX Jean-François	THEVENET Emilie
CORREIA Emmanuel	LAVILLE Philippe	TINET Georges
COSTE Yves	LE MARREC Laurys	TOURLONIAS Vincent
COSTON David	LEGENDRE Denis	
COUDUN Valérie	LEROY Véronique	
CREGUT François		
CROZE Yves-Serge	MALORON Annie	VALLON Sébastien
DENAIVES Catherine	MARIANY Marie-Line	VARISCHETTI Martine
DESIGNES Jean	MASSARDIER Marie-Laure	VEZON Christophe
DRUELLE Jean-Claude	MEALLET Roger-Jean	
	MERLEN Bernard	
	METEIGNIER Stéphane	

**ABSENTS REPRESENTES (SUPPLEANTS) : (3)** ANGLARET Sylviane (PELISSIER Didier) ; BERNARD Jean-Paul (ROUSSEL Denis) ; SAUX Marie-Pierre (BRUN Claudine) ;

**ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : (24)** ALBARET Christophe à SERRA Pierre ; BARBET Laurent à BRUN Pascale ; BERTHELOT Pascal à VEZON Christophe ; BRONNER Ulrich à PETEILH Sandra ; CHABAUD Christelle à PETEILH Sandra ; COSTON Marie à VARISCHETTI Martine ; DABERT Jean-Claude à MASSARDIER Marie-Laure ; DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette à BARRAUD Bertrand ; GUILLAUME Julien à CHALLET Vincent ; LENEGRE Jean-Louis à CORREIA Emmanuel ; LIVET Bertrand à CHALLET Vincent ; LLONG Lucie à MEALLET Roger-Jean ; MAHINC Didier à MASSARDIER Marie-Laure ; PELLEGRINELLI Christophe à LEGENDRE Denis ; PILLON Stéphane à SERRA Pierre ; POJOLAT Marie à VARISCHETTI Martine ; PUECH David à BARRAUD Bertrand ; SALVINI Luc à NICOLLET Michel ; SUTY Lionel à LAVILLE Philippe ; THALAUD François à DUBESSY Florence ; TREHIN Anne-Marie à DUTHEIL Nathalie ; TRILLEAUD Eric à RAVEL Pierre ; WALTER Christian à COSTON David ; ZANIN Nathalie à PELISSIER Patrick ;

**ABSENTS EXCUSES : (7)** ADMIRAT Nadine ; CHANIMBAUD Lionel ; FRADIN Guy ; GREGOIRE Nathalie ; JEANMOUGIN Isabelle ; LIGNIERE Frédéric ; ROCHETTE Christophe ;

## LE RAPPORTEUR DONNE LECTURE DU RAPPORT SUIVANT

Il convient d'adopter quelques décisions modificatives, qui ont pour finalité d'ajuster quelques enveloppes, au regard des exigences comptables et notamment lorsque l'inscription des crédits ne peut attendre les ajustements techniques du mois de décembre.

Les budgets concernés sont : le budget du SPIC de l'« Assainissement », le budget annexe « Multi Services », le budget annexe « Immobilier d'Entreprises » et le budget principal de l'Agglo Pays d'Issoire.

**S'agissant de la décision modificative n°2 du budget du SPIC de l'« Assainissement », celle-ci s'élève à la somme globale de 85.761,72 €.**

En recettes de la section d'investissement il est procédé :

- A la régularisation d'un emprunt court terme de la commune de Sugères qui n'avait pas été ciblé dans le transfert d'actif initial. La commune a donc procédé au versement du capital restant dû de cet emprunt, soit 65 K€ ;
- A la prise en charge des frais d'acte notarié de l'acquisition du terrain effectuée par le SIA de la Couze d'Ardes pour 300 € ;
- Une réimputation de 70 K€ du chapitre 23 au chapitre 21 destinée à permettre les prises en charges de branchements des particuliers.

En dépenses d'investissement il est prévu :

- Le remboursement du capital de l'emprunt de la commune de Sugères (65 K€) qui interviendra avant la fin de l'exercice ;
- Une subvention départementale de 2.190,00 € octroyée pour l'actualisation du zonage sur la commune d'Anzat-le-Luguet ;
- Une réduction de -1.890,00 € du virement de la section de fonctionnement permettant l'équilibre de la section.

Gestionnaire	Fonction	Nature	Opération	Chapitre	Service	Antenne	Libellé	Montant
	921	1641		16		ASSSUGERES	EMPRUNTS EN EURO	65 000,00
	921	2111		21			TERRAINS NUS	300,00
	921	21532		21			RESEAUX D'ASSAINISSEMENT	70 000,00
	921	2315		23			INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	-70 000,00
							<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>65 300,00</b>
Gestionnaire	Fonction	Nature	Opération	Chapitre	Service	Antenne	Libellé	Montant
	921	1313		13		ASSANZATLE	DEPARTEMENTS	2 190,00
	921	1641		16		ASSSUGERES	EMPRUNTS EN EURO	65 000,00
	01	021		021			VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	-1 890,00
							<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>65 300,00</b>

Gestionnaire	Fonction	Nature	Opération	Chapitre	Service	Antenne	Libellé	Montant
	921	61528		011			AUTRES	3 000,00
	921	627		011			SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	15,00
	921	66111		66		ASSSUGERES	INTERETS REGLES A L'ECHEANCE	600,00
	921	6615		66			INTERETS DES COMPTES COURANTS ET DE DEPOTS	1 000,00
	921	6228		011			DIVERS	17 736,72
	01	023		023			VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-1 890,00
							<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>20 461,72</b>

Gestionnaire	Fonction	Nature	Opération	Chapitre	Service	Antenne	Libellé	Montant
	921	704		70		ASSCHARBON	TRAVAUX	1 710,72
	921	704		70		ASSLEBREUI	TRAVAUX	2 195,12
	921	704		70		ASSMONTPEY	TRAVAUX	1 580,25
	921	704		70		ASSSTVINCE	TRAVAUX	1 000,00
	921	704		70		ASSTOURZEL	TRAVAUX	1 655,38
	921	704		70		ASSVICHEL	TRAVAUX	1 585,03
	921	704		70		ASSVODABLE	TRAVAUX	2 884,00
	921	773		77		ASSSAUVAGN	MANDATS ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS	14,22
	921	778		77		ASSNONETIE	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	7 837,00
							<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>20 461,72</b>

S'agissant des recettes de la section de fonctionnement, il est proposé :

- D'ajuster sur le réalisé les facturations de travaux de branchements et d'accès aux réseaux pour la part qui excède à ce-jour les prévisions, soit 12.610,50 € au compte 704 ;
- La constatation de l'indemnité de sinistre de 7.837,00 €, versée par l'assurance en dédommagement des dégâts causés par la catastrophe naturelle du 13 juin 2020 à la station d'Orsonnette ;
- Une restitution de 14,22 € pour la résiliation d'un contrat d'électricité.

Ces recettes de fonctionnement permettent :

- La prise en charge des frais financiers de l'emprunt transféré par la commune de Sugères, soit 600,00 € ;
- Une provision de frais financiers de 1.000,00 € pour la ligne de crédit de trésorerie mobilisée par le SIA de la Couze d'Ardes ;
- Un ajustement modique des frais bancaires pour les prélèvements automatiques de 15,00 € ;
- L'ajustement du virement à la section d'investissement de -1.890,00 € ;
- L'affectation des fonds libres dégagés par la présente décision à hauteur de 3.000,00 € pour l'entretien des réseaux (cpte 61528) et 17.736,72 € constituant une provision disponible d'ici la fin de l'exercice sur le compte 6228.

**S'agissant de la décision modificative n°2 du budget annexe « Multi Services », celle-ci s'élève à la somme globale de 23.784,15 €.**

Gestionnaire	Fonction	Nature	Opération	Chapitre	Service	Antenne	Libellé	Montant
DSTTECHNIQ	90	2135		21		STATARDES	INSTALLATIONS GENER. AGENCEMENTS. AMENAG. DES CONS	12 972,00
DSTTECHNIQ	90	2135		21		STATIONVLV	INSTALLATIONS GENER. AGENCEMENTS. AMENAG. DES CONS	10 812,00
							<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>23 784,00</b>
Gestionnaire	Fonction	Nature	Opération	Chapitre	Service	Antenne	Libellé	Montant
DFICOMPTA	90	1641		16		STATARDES	EMPRUNTS EN EURO	12 972,00
DFICOMPTA	90	1641		16		STATIONVLV	EMPRUNTS EN EURO	10 812,00
							<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>23 784,00</b>

En section d'investissement sont inscrites les dépenses permettant la mise aux normes en vigueur par le remplacement des distributeurs automatiques de carburant des stations-services d'Ardes-sur-Couze et le Vernet-Chaméane pour 23.784,00 € (la station d'Anzat-le-Luguet n'étant pas concernée puisque très récente). Ce budget ne disposant pas de ressources propres de fonctionnement pour l'autofinancement de ce matériel, un emprunt de même montant que les travaux est prévu en recettes d'investissement. Pour autant, compte tenu du faible montant de cette opération, l'emprunt ne sera pas mobilisé, et les recettes des stations viendront progressivement réduire ce déficit par prise en charge de l'amortissement du matériel.

Gestionnaire	Fonction	Nature	Opération	Chapitre	Service	Antenne	Libellé	Montant
ECOEQUIPEC	90	6718		67		STATANZAT	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES / OPE DE GESTION	0,15
							<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,15</b>
Gestionnaire	Fonction	Nature	Opération	Chapitre	Service	Antenne	Libellé	Montant
ECOEQUIPEC	90	701		70		STATANZAT	VENTES DE PRODUITS FINIS ET INTERMEDIAIRES	0,15
							<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,15</b>

La section de fonctionnement se limite à la somme résiduelle de 0,15 € au chapitre 67 des opérations à caractère exceptionnel, pour la régularisation de la comptabilité du stock de carburant de la station-service d'Anzat-le-Luguet.

**En ce qui concerne la décision modificative n°2 du budget annexe « Immobilier d'Entreprises », celle-ci s'équilibre à la somme globale de 116.340,00 €.**

En recettes de la section d'investissement, il convient de constater :

- Au chapitre 024 la cession de l'ancienne confiserie du Lembron sise à Charbonnier-les-Mines pour 120 K€ HT ;
- Au compte 165, la prise en charge pour 700,00 € de la caution du restaurant « La p'tite eau » du quartier commercial de Charbonnier-les-Mines, figurant à l'actif du budget principal (depuis le transfert de l'ex-communauté du Lembron) ;
- Une réduction de -4.360,00 € du virement de la section de fonctionnement pour l'équilibre de la section (les recettes excédant les charges).

En dépenses de la section d'investissement, il est proposé de prévoir :

- Le remboursement de la caution de 700,00 € à l'ancien exploitant du restaurant « La p'tite eau » ;
- La régularisation des 14.500,00 € utilisés pour le remplacement de la chaudière de l'Auberge de Vodable ;
- Un reliquat disponible de 101.140,00 € qu'il est proposé d'affecter comme provision pour l'achat à venir du quartier commercial d'Auzat-la-Combelle. En effet, les locations seront gérées par le présent budget, après rachat des immeubles au budget annexe de lotissement en charge des travaux (ceci devrait permettre de réduire à due concurrence l'emprunt d'équilibre de cette opération).

Gestionnaire	Fonction	Nature	Opération	Chapitre	Service	Antenne	Libellé	Montant
DFICOMPTA	90	2132		21		POLCOAUZAT	IMMEUBLES DE RAPPORT	101 140,00
DSTTECHNIQ	90	2138		21		AUBERGEVOD	AUTRES CONSTRUCTIONS	14 500,00
ECOEQUIPEC	90	165		16		QUARKOCHAR	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	700,00
							<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>116 340,00</b>
Gestionnaire	Fonction	Nature	Opération	Chapitre	Service	Antenne	Libellé	Montant
ECOEQUIPEC	90	165		16		QUARKOCHAR	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	700,00
DFICOMPTA	01	024		024			PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	120 000,00
DFICOMPTA	01	021		021			VIREMENT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT	-4 360,00
							<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>116 340,00</b>



Gestionnaire	Fonction	Nature	Opération	Chapitre	Service	Antenne	Libellé	Montant
SEMSANTE	90	614		011		MAISONMEDI	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	1 500,00
SEMSANTE	90	63512		011		MAISONMEDI	TAXES FONCIERES	2 500,00
ECOEQUIPEC	90	673		67		AUBERGEVOD	TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	360,00
DFICOMPTA	01	023		023			VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-4 360,00
							<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00</b>
Gestionnaire	Fonction	Nature	Opération	Chapitre	Service	Antenne	Libellé	Montant
							<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00</b>

S'agissant de la section de fonctionnement, son montant total est nul. En effet, la réduction du virement à la section d'investissement compense d'une part, l'enveloppe de 4.000,00 € destinée au paiement des charges de copropriété et de taxe foncière de la partie de la maison médicale de Champeix demeurée propriété d'API (locaux loués) et d'autre part, la réduction de 360,00 € pour cause de COVID 2020 du loyer de l'Auberge de Vodable.

### La décision modificative n°3 du budget principal s'élève à la somme globale de 643.921,71 €.

En recettes d'investissement, hormis les réajustements de comptes des subventions d'équipement du chapitre 13, il est prévu :

- L'ajustement des crédits du chapitre 024 des cessions d'immobilisations pour 373.155,00 € (cessions Pradets à la SAS Vinca et plus-value Ophis) ;
- Les recettes d'amortissement des nouvelles immobilisations au chapitre 28 pour 11.914,00 € ;
- Des subventions reçues pour 68.185,75 € au chapitre 13 à savoir : 7.407,06 par la commune de Parent à titre de reversement de la subvention FEDER pour le matériel informatique (achat groupé), 56.252,29 € du LEADER pour le logiciel métier de l'enfance-jeunesse et 4.526,40 € obtenus au titre de la convention ALVEOLE pour les abris vélos ;
- 1.000,00 € de crédits supplémentaires pour la refacturation de la délégation de maîtrise d'ouvrage donnée à API par la commune de Brenat pour des travaux de pluvial ;
- 40.151,30 € de virement supplémentaire de la section de fonctionnement pour l'équilibre de la section.

Gestionnaire	Fonction	Nature	Opération	Chapitre	Service	Antenne	Libellé	Montant
DFICOMPTA	01	024		024	003		PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	373 155,00
DFICOMPTA	01	281782		040	003		MATERIEL DE TRANSPORT	2 214,00
DFICOMPTA	01	281783		040	003		MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL D'INFORMATIQUE	3 200,00
DFICOMPTA	01	281784		040	003		MOBILIER	2 500,00
DFICOMPTA	01	281788		040	003		AUTRES IMMO. CORP. RECUES AU TITRE D'UNE MISE A DI	4 000,00
EJSCOMMUN	40	1311	201707	13	011		ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	-94 910,24
DFIINFORM	40	1317		13	011		BUDGET COMMUNAUTAIRE ET FONDS STRUCTURELS	7 407,06
EJSCOMMUN	40	1317		13	011		BUDGET COMMUNAUTAIRE ET FONDS STRUCTURELS	56 252,29
EJSCOMMUN	40	1317	201713	13	011		BUDGET COMMUNAUTAIRE ET FONDS STRUCTURELS	-266 882,38
SEMMOBILTR	252	1318		13	049		AUTRES	4 526,40
EJSCOMMUN	40	1327	201713	13	011		BUDGET COMMUNAUTAIRE ET FONDS STRUCTURELS	266 882,38
DSTTECHNIQ	40	1328		13	010		AUTRES	-2 000,00
EJSCOMMUN	40	1347	201707	13	011		DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL	94 910,24
DSTTECHNIQ	811	45821		45	039	PLUVIAL	OPERATION SOUS MANDAT COMMUNE BRENAT	1 000,00
DFICOMPTA	01	021		021	003		VIREMENT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT	40 151,30
							<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>492 406,05</b>

En dépenses réellement nouvelles d'investissement, il est inscrit :

- La contrepartie des 1.000,00 € de crédits supplémentaires de recettes pour le paiement des travaux de pluvial pour la commune de Brenat par délégation de maîtrise d'ouvrage ;
- 372 K€ pour la requalification du Centre Aqualudique, dont 15.000 € en matériel pour le remplacement de l'automate de filtration (opé. 202003) ;
- 81.600 € pour le solde de l'opération de la nouvelle école de musique (opé. 201701) ;
- 55 K€ pour l'échange standard moteur-boîte du gros chasse-neige de l'antenne des services techniques basés à Ardes-sur-Couze ;
- 35 K€ en prévision de l'aménagement intérieur du bus « API truck » ;

- 30 K€ pour la pose d'un système automatique d'ouverture de l'accès à l'aire des grands circulants d'Issoire ;
- 5 K€ pour l'établissement par un cabinet d'études des plans détaillés des travaux d'accessibilité du gymnase de Champeix, le projet ne pouvant recevoir de conformité sur la base de plans plus sommaires ;
- 314 K€ pour le rachat en compte 21 de la dette EPF restante du domaine des Pradets (financés par les cessions vues précédemment) ;
- Un ajustement de 5 K€ du remboursement en capital de la dette propre ;
- Le solde net de dépenses réelles nouvelles de 382.178,95 € est financé par la réduction à due concurrence de la provision pour remboursement anticipé de dette. A la suite de la présente décision, la collectivité disposera encore d'un montant de près de 1,2 M€ de provision disponible, pouvant être affectée à la réalisation de travaux nouveaux sans recours à l'emprunt.

Gestionnaire	Fonction	Nature	Opération	Chapitre	Service	Antenne	Libellé	Montant
DFICOMPTA	01			16	012		EMPRUNTS EN EUROS	5 000,00
DFICOMPTA	01	16441		16	003		OPERATIONS AFFERENTES A L'EMPRUNT	-382 178,95
ECOEQUIPEC	90	165		16	034		DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	700,00
DFIIFORM	413	2051		20	010		CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	-2 892,00
DFIIFORM	92	2051	201711	20	029		CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	-2 655,00
DSTTECHNIQ	020	2111	201723	21	025		TERRAINS NUS	314 000,00
DSTTECHNIQ	411	2135		21	010		INSTAL. GEN., AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DES CONST.	5 000,00
DSTTECHNIQ	70	2158		21	043		AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	30 000,00
SEMACTION	523	2182		21	048		MATERIEL DE TRANSPORT	35 000,00
DSTTECHNIQ	020	2182		21	025		MATERIEL DE TRANSPORT	55 000,00
DFIIFORM	413	2183		21	010		MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	-4 023,00
ECOEQUIPEC	90	2184		21	034	EVOLYSS	MOBILIER	2 000,00
EJSCOMMUN	40	2184		21	011		MOBILIER	1 500,00
EJSCOMMUN	40	2184	201717	21	011		MOBILIER	675,00
ECOMUSIQUE	311	2184	201701	21	032		MOBILIER	-500,00
DFIIFORM	413	2188		21	010		AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 080,00
ECOMUSIQUE	311	2188		21	032		AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	500,00
EJSPISCINE	413	2188	202003	21	010		AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	15 000,00
DSTTECHNIQ	324	2313		23	033		CONSTRUCTIONS	-20 400,00
DSTTECHNIQ	311	2313	201701	23	032		CONSTRUCTIONS	81 600,00
DSTTECHNIQ	413	2313	202003	23	010		CONSTRUCTIONS	357 000,00
DSTTECHNIQ	811	45811		45	039	PLUVIAL	OPERATION SOUS MANDAT COMMUNE BRENAT	1 000,00
							<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>492 406,05</b>

En recettes de fonctionnement, il convient d'inscrire :

- 29.636,40 € de régularisation de recettes d'attributions de compensations des communes, telles qu'approuvées par la CLECT en juin dernier, dont 23.261,89 € au titre de la modification des attributions définitives de 2020 ;
- 4 K€ attendus de la vente de maillots et bonnets de bains par la régie du centre aquatique ;
- 80 K€ de subvention du département pour l'accompagnement psychologique des personnes en insertion ;
- 31.976,64 de FEADER pour la deuxième année de la mission énergie, reçue avec un décalage d'un an ;
- Un complément de 2K€ du département pour l'aide à l'enseignement musical (40 K€ prévus pour 42 K€ notifiés) ;
- 3.249,00 € d'ajustement des compensations fiscales (CET et TF) au vu d'une notification légèrement supérieure à la prévision du BP ;
- 653,62 € de remboursement d'un bris d'imprimante au RPE d'Issoire.

Gestionnaire	Fonction	Nature	Opération	Chapitre	Service	Antenne	Libellé	Montant
EJSPISCINE	413	70631		70	010		A CARACTERE SPORTIF	4 000,00
DFICOMPTA	01	73211		73	003		ATTRIBUTION DE COMPENSATION	23 261,89
DFICOMPTA	01	73211		73	003		ATTRIBUTION DE COMPENSATION	6 374,51
SEMACTION	523	7473		74	048		DEPARTEMENTS	80 000,00
ECOMUSIQUE	311	7473		74	032		DEPARTEMENTS	2 000,00
ADEENVIRON	830	7477		74	038		BUDGET COMMUNAUTAIRE ET FONDS STRUCTURELS	31 976,64
DFICOMPTA	01	74833		74	003		ETAT - COMPENS. DE LA CONTRIB. ECO. TERR. (CVAE ET	3 114,00
DFICOMPTA	01	74834		74	003		ETAT - COMPENSAT. EXONERATIONS TAXES FONCIERES	135,00
DFIIFORM	522	7788		77	008	RAMPE	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	653,62
							<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>151 515,66</b>

En dépenses de fonctionnement, figure un grand nombre de redéploiements de crédits sans incidence sur l'équilibre général de la section notamment en matière de ressources humaines (paye et prévention). Les crédits véritablement nouveaux représentent 151.515,56 €, et sont essentiellement constitués par :

- Le virement à la section d'investissement de 40.151,30 € ;
- 8 K€ de complément d'honoraires, en raison des nombreux actes urgents d'huissiers relatifs aux intrusions des gens du voyage sur le domaine d'API ;
- 23.286,12 € de régularisation de dépenses d'attributions de compensations aux communes, telles qu'approuvées par la CLECT en juin dernier, dont 20.086,75 € au titre de la modification des attributions définitives de 2020 ;
- 11.914,00 € de régularisation des amortissements au compte 6811 des nouvelles immobilisations (contrepartie en investissement au chapitre 28) ;
- 73.900,00 € pour les services techniques permettant, l'achat de petit matériel pour les agents (services aux communes), l'entretien du parc roulant très sollicité, la régularisation de l'assurance dommage ouvrage du site des Pradets, des travaux d'entretien consécutifs à des dégâts d'orages (étanchéité de la maison de santé du Vernet-Chaméane, faux plafonds du PEJ de Brassac-les-Mines, ...);



## du conseil communautaire 2021/05 du Jeudi 30 septembre 2021

Gestionnaire	Fonction	Nature	Opération	Chapitre	Service	Antenne	Libellé	Montant
ADEENVIRON	830	6188		011	038		AUTRES FRAIS DIVERS	-5 000,00
ADEENVIRON	830	6518		65	038		AUTRES	5 000,00
AJCOMMUN	020	6227		011	017		FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	8 000,00
CDVFJT	523	6218		012	044		AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	-700,00
CDVFJT	523	6283		011	044		FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	-4 000,00
CDVFJT	523	62873		011	044		C.C.A.S.	-246,70
CDVHABITAT	70	62878		011	041		AUTRES ORGANISMES	900,00
DFIACHATS	020	6064		011	060		FOURNITURES ADMINISTRATIVES	200,00
DFICOMPTA	01	6811		042	003		DAP - IMMO. INCORPORELLES ET CORPORELLES	11 914,00
DFICOMPTA	01	739211		014	003		ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION	20 086,75
DFICOMPTA	01	739211		014	003		ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION	3 199,37
DFICOMPTA	01	6618		66	012		INTERETS DES AUTRES DETTES	3 000,00
DFICOMPTA	70	62878		011	041		AUTRES ORGANISMES	2 900,00
DFIINFORM	413	60632		011	010		FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	1 792,50
DFIINFORM	413	6156		011	010		MAINTENANCE	5 444,44
DFIINFORM	413	6512		65	010		DROITS D'UTILISATION - INFORMATIQUE EN NUAGE	1 296,00
DFIINFORM	40	6156		011	011		MAINTENANCE	864,00
DFIINFORM	311	6156		011	032		MAINTENANCE	2 000,00
DGSCOHESIO	020	6281		011	006		CONCOURS DIVERS (COTISATIONS ...)	2 000,00
DRHPAYE	020	6332		012	013		COTISATIONS VERSEES AU F.N.A.L.	3 000,00
DRHPAYE	020	64112		012	013		NBI, SUPPLEMENT FAMILIAL ET INDEMNITE DE RESIDENCE	1 000,00
DRHPAYE	020	64136		012	013		INDEMNITES DE PREAVIS ET DE LICENCIEMENT	-35 000,00
DRHPAYE	020	64138		012	013		AUTRES INDEMNITES	55 000,00
DRHPAYE	020	6453		012	013		COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	-10 000,00
DRHPAYE	020	64731		012	013		VERSEES DIRECTEMENT	-30 000,00
DRHPAYE	830	64162		012	035		EMPLOIS D'AVENIR	-14 500,00
DRHPAYE	520	64111		012	046		REMUNERATION PRINCIPALE	-18 000,00
DRHPAYE	520	64131		012	046		REMUNERATIONS NON TITULAIRES	-30 000,00
DRHPAYE	520	6451		012	046		COTISATIONS A L'U.R.S.S.A.F.	-8 000,00
DRHPAYE	520	6453		012	046		COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	-3 500,00
DRHPAYE	520	64731		012	046		VERSEES DIRECTEMENT	-6 000,00
DRHPAYE	021	6531		65	050		INDEMNITES	13 000,00
DRHPAYE	021	6533		65	050		COTISATIONS DE RETRAITE	3 500,00
DRHPAYE	021	6534		65	050		COTISATIONS DE SECURITE SOCIALE - PART PATRONALE	7 000,00
DRHPAYE	523	62872		011	052		AUX BUDGETS ANNEXES ET AUX REGIES MUNICIPALES	65 500,00
DRHPREVENT	522	6248		011	008	CRECHECOLI	DIVERS	200,00
DRHPREVENT	020	60636		011	016		VETEMENTS DE TRAVAIL	750,00
DRHPREVENT	020	60636		011	024		VETEMENTS DE TRAVAIL	600,00
DRHPREVENT	523	60636		011	048		VETEMENTS DE TRAVAIL	700,00
DSTTECHNIQ	421	61521		011	008		TERRAINS	1 344,00
DSTTECHNIQ	40	615228		011	011		AUTRES BATIMENTS	10 500,00
DSTTECHNIQ	020	60628		011	025		AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	5 000,00
DSTTECHNIQ	020	60632		011	025		FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	15 000,00
DSTTECHNIQ	020	61551		011	025		MATERIEL ROULANT	31 400,00
DSTTECHNIQ	020	6162		011	025		ASSURANCE OBLIGATOIRE DOMMAGE - CONSTRUCTION	5 000,00
DSTTECHNIQ	510	615228		011	054		AUTRES BATIMENTS	7 000,00
ECOAGRIFOR	92	673		67	029		TITRES ANNUELS (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	20,00
ECOCULTURE	30	6042		011	031		ACHATS PREST. DE SERVICES (AUT. QUE TERR. AMENAG.)	-8 000,00
ECOCULTURE	30	6236		011	031		CATALOGUES ET IMPRIMES	-1 500,00
ECOCULTURE	30	64131		012	031		DIVERS	500,00
ECOCULTURE	30	6518		65	031		REMUNERATIONS NON TITULAIRES	1 000,00
ECOCULTURE	30	6518		65	031		AUTRES	8 000,00
ECOMUSIQUE	311	6283		011	032		FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	-3 000,00
ECOMUSIQUE	311	6574		65	032		SUBV. FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS ET AUTRES	-900,00
ECOPATRIMO	324	60623		011	033		ALIMENTATION	-500,00
ECOPATRIMO	324	6188		011	033		AUTRES FRAIS DIVERS	-1 000,00
ECOPATRIMO	324	6228		011	033		DIVERS	-500,00
ECOPATRIMO	324	6236		011	033		CATALOGUES ET IMPRIMES	2 000,00
ECOTOURISM	95	60632		011	030		FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	400,00
ECOTOURISM	95	614		011	030		CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	200,00
EJSCOMMUN	40	60628		011	011		AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	470,00
EJSCOMMUN	40	60632		011	011		FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	990,00
EJSCOMMUN	40	6065		011	011		LIVRES, DISQUES, CASSETTES (BIBLIO., MEDIATHEQUE)	-700,00
EJSCOMMUN	40	6236		011	011		CATALOGUES ET IMPRIMES	-760,00
EJSEXTRA	421	6283		011	008		FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	-300,00
EJSJEUNES	422	6283		011	008	ACCUEILJEU	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	-472,93
EJSJEUNES	422	6518		65	008	MDJ	AUTRES	472,93
EJSPENFAN	522	6042		011	008	CRECHECOLL	ACHATS PREST. DE SERVICES (AUT. QUE TERR. AMENAG.)	1 700,00
EJSPENFAN	522	60632		011	008	RAMPE	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	-20,00
EJSPENFAN	522	6281		011	008	RAMPE	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS ...)	20,00
EJSPENFAN	522	6283		011	008	RAMPE	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	-1 700,00
EJSPENFAN	522	62875		011	008	CRECHECOLI	AUX COMMUNES MEMBRES DU GFP	10 500,00
EJSPISCINE	413	60632		011	010		FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	4 000,00
EJSPISCINE	413	6718		67	010	COVID	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPE DE GESTION	6 000,00
EJSSPORT	40	6228		011	010		DIVERS	300,00
SEMACTION	523	6574		65	048		SUBV. FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS ET AUTRES	-35 000,00
DFICOMPTA	01	023		023	003		VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	40 151,30
							<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>151 515,66</b>

S'agissant des régularisations des attributions communales, vous trouverez en annexe le rapport définitif de la CLECT du 29 juin dernier arrêtant les attributions définitives corrigées de 2020 à 9.106.732,03 €, et les attributions 2021 à 8.367.465,17 €.



En marge de cette décision modificative du budget principal, il convient également d'approuver la liste des subventions de fonctionnement 2021, telle que présentée à l'annexe IV B1.7 jointe à la présente délibération. Cette répartition a été proposée par les membres du groupe de travail associations au bureau d'API qui a émis un avis favorable.

Il vous est enfin proposé de solliciter de la DGFIP la création d'un compte de TVA spécifique au budget principal, celui-ci étant exclusivement destiné à la constatation de la TVA sur les opérations de cessions ou acquisitions de biens meubles ou immeubles qui seraient assujettis.

**ENTENDU** le rapport de présentation ;

\*

## CADRE REGLEMENTAIRE

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 16-02779 en date du 6 décembre 2016 relatif à la création de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 19-02358 en date du 31 décembre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » au 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;

**VU** la délibération n° 2020/02/01-AJ de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 16 juillet 2020 relative à l'installation du conseil communautaire et à l'élection de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président de l'Agglo Pays d'Issoire ;

**VU** la délibération n° 2020/06/03-AJ de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 17 décembre 2020 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » ;

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M49 ;

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M4 ;

**VU** l'annexe réglementaire IV\_B1.7 des subventions de fonctionnement aux associations ;

**VU** le rapport définitif 2021 de la CLECT du 29 juin 2021 ;

**CONSIDERANT** qu'il convient de procéder à des ajustements budgétaires qui conduisent soit, à l'inscription de crédits nouveaux, soit à des virements de crédits entre chapitres ;

**ATTENDU** qu'il convient de procéder à l'attribution des subventions de fonctionnements, telles qu'approuvées par le bureau d'API sur propositions du groupe de travail associations.

\*

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE :

**Votants : 114**

- Pour : 114
- Contre : 0
- Abstentions : 0

- **D'adopter décision modificative n°2 du budget 2021 du SPIC de l'« Assainissement », telle que décrite dans la présente délibération, et qui s'élève à la somme de 85.761,72 € de dépenses et de recettes ;**
- **D'adopter la décision modificative n°2 du budget annexe « Multi Services » pour 2021, telle que décrite dans la présente délibération, et qui s'élève à la somme de 23.784,15 € de dépenses et de recettes ;**

- D'adopter la décision modificative n°2 du budget annexe « Immobilier d'Entreprises » pour 2021, telle que décrite dans la présente délibération, et qui s'élève à la somme de 116.340,00 € de dépenses et de recettes ;
- D'adopter la décision modificative N°3 du budget principal pour 2021, telle que décrite dans la présente délibération, et qui s'élève à la somme de 643.921,71 € de dépenses et de recettes ;
- D'approuver les subventions de fonctionnement aux associations de 2021, telles que figurant à l'annexe IV B1.7 du budget principal ;
- D'arrêter le montant des attributions communales corrigées de 2020 à 9.106.732,03 €, et le montant des attributions communales de 2021 à 8.367.465,17 € ;
- De solliciter de la DGFIP la création d'un compte de TVA au budget principal, destiné à la comptabilisation des cessions et acquisitions de biens meubles et immeubles assujettis dénommé « siège des Pradets » ;

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Bertrand BARRAUD



Publié et certifié exécutoire

Issoire, le 25/10/2021

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le /10/2021